

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31 décembre 2025

ASSOCIATION LE RELAIS

**19, rue Gutenberg
44341 BOUGUENNAIS**



ACCIOR SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes

**3, rue Edouard Nignon
CS 97216
44372 NANTES Cedex 3**

☎ 02.51.13.22.13

✉ www.solisnantes.fr

ASSOCIATION LE RELAIS
Exercice clos au 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE RELAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENTS DE L'OPINION

• **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III.OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative à la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, qui décrit les incidences de ce changement de réglementation comptable sur la présentation des comptes annuels.

IV.JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment porté une attention particulière sur le traitement des subventions d'exploitation ainsi que sur la continuité d'exploitation de la structure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

VI.RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT ASSOCIATIF RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,

- il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

NANTES, le 22/06/2026
Le Commissaire aux Comptes

ACCIOR SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes
Représentée par Monsieur Stéphane DE GUERNY
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

BILAN ACTIF

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,57		0,54
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	40 678,06	36 232,71	4 445,35		4 387,05	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				16,70		19,89
Terrains	26 657,78		26 657,78		26 657,78	
Constructions	327 863,87	293 552,28	34 311,59		38 197,20	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	152,92	152,92				
Autres immobilisations corporelles	464 718,46	396 512,12	68 206,34		96 002,69	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				4,60		16,57
Participations	2 100,00		2 100,00		2 000,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	30 713,50		30 713,50		127 322,25	
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 807,04		2 807,04		4 657,04	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	895 691,63	726 450,03	169 241,60	21,88	299 224,01	37,01
Stocks et en-cours						
Créances				16,32		60,93
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	121 343,72		121 343,72		486 827,37	
Charges constatées d'avance	4 908,11		4 908,11		5 829,38	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	478 131,54		478 131,54	61,80	16 692,05	2,06
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	604 383,37		604 383,37	78,12	509 348,80	62,99
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 500 075,00	726 450,03	773 624,97	100	808 572,81	100

BILAN PASSIF

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	602 382,48	77,86	678 564,43	83,92
Excédent ou déficit de l'exercice	1 089,62	0,14	-76 181,95	-9,42
Situation nette (sous-total)	603 472,10	78,01	602 382,48	74,50
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	24 780,82	3,20	29 780,82	3,68
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	628 252,92	81,21	632 163,30	78,18
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	20 994,00	2,71	26 263,00	3,25
Provisions pour charges	33 441,00	4,32	40 333,00	4,99
TOTAL DES PROVISIONS (III)	54 435,00	7,04	66 596,00	8,24
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	11 790,16	1,52	18 082,91	2,24
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	79 146,89	10,23	91 730,60	11,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	90 937,05	11,75	109 813,51	13,58
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	773 624,97	100	808 572,81	100

COMPTE DE RÉSULTAT

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	23 883	18 695	5 187	28
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	715 190	791 797	-76 607	-10
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	33 155	22 013	11 142	51
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	785	15	770	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	773 012	832 520	-59 508	-7
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	151 344	192 553	-41 208	-21
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	19 126	27 602	-8 476	-31
Salaires	387 078	460 645	-73 567	-16
Cotisations sociales	158 750	182 504	-23 755	-13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 535	53 139	-17 605	-33
Dotations aux provisions	20 994	26 263	-5 269	-20
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	2 709	28	2 681	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	775 536	942 735	-167 200	-18
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 524	-110 216	107 692	98

COMPTE DE RÉSULTAT

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	2 522	2 522		
Autres intérêts et produits assimilés	1 821	2 029	-208	-10
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	99 125		99 125	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	103 468	4 551	98 917	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	99 125		99 125	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	99 125		99 125	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	4 343	4 551	-208	-5
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 820	-105 664	107 484	102
Produits exceptionnels (V)		65 401	-65 401	-100
Charges exceptionnelles (VI)		35 212	-35 212	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		30 189	-30 189	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	730	707	23	3
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	876 480	902 472	-25 992	-3
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	875 391	978 654	-103 263	-11
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 090	-76 182	77 272	101
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	4 811	9 127	-4 316	-47
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	4 811	9 127	-4 316	-47
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	4 811	9 127	-4 316	-47
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	4 811	9 127	-4 316	-47
TOTAL	1 090	-76 182	77 272	101

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Produite
Ventilation des ressources	Produite
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Produite
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Produite
Les effectifs	Produite

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 773 624,97 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 089,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par , amendé par les règlements n° 2015-06, n° 2016-07, n° 2017-01, n° 2017-03, le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'association a appliqué pour ses comptes clos le 31 décembre 2025, le règlement ANC 2022-06 modifiant le Règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;

* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;

* Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques.

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

Aucun retraitement n'a ainsi été effectué sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Ainsi, sur ces comptes clos au 31 décembre 2025 :

- Il n'y a plus de transferts de charges : les remboursements de charges ont cette année été comptabilisés directement en moins du compte de charges, ou bien dans un compte 649 pour les indemnités d'arrêt de travail et les avantages en nature
- Il n'y a plus de résultat exceptionnel : la quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat a été reclassé en compte 747000

Ceci permet d'expliquer certaines variations de poste dans le comparatif N/N-1.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité :

Dans notre pays, la société est organisée majoritairement autour d'un mode de vie sédentaire. Les gens du voyage, par définition, souhaitent vivre en permanence ou en alternance comme des itinérants.

L'association Le Relais se donne pour objectif de concevoir, de proposer et de mettre en oeuvre des moyens adaptés, dans le respect des droits et des devoirs inhérents aux notions de laïcité et de citoyenneté, afin de favoriser une cohabitation positive entre sédentaires et voyageurs.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association intervient sur différents aspects qui fondent la vie en société. Ceci concerne l'action sociale et en particulier :
- l'accueil social universel, la domiciliation, le service courrier...

Les moyens mis en oeuvre :

L'association assure ses missions dans ses bureaux de Bouguenais et de Saint-Nazaire mais également sur les 43 aires d'accueil situées sur 39 communes du Département et plus largement sur tous les lieux de vie des Voyageurs qu'elle domicilie ou accompagne. Le Relais compte une équipe de 11 salariés ETP.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		DE 7 À 20
Matériels outillages et industriels	5,00	
Matériels outillages	5,00	
Logiciels informatiques		DE 1 À 3
Installations générales		DE 5 À 10
Matériel de transport		DE 3 À 8
Matériel bureau-informatique		DE 3 À 5
Mobilier		DE 3 À 10

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Subventions & Concours publics

Les subventions et concours publics sont comptabilisés au compte de résultat à la date de leur notification. Le poste du bilan "Produits à recevoir" comprend les soldes des subventions et concours publics notifiés à la date de clôture, mais non encore versés par les financeurs.

Les subventions et concours publics à recevoir concernant l'année civile 2025 représentent 119.353 € et ont été constatés en "Produits à recevoir" au 31 décembre 2025.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immo's début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	36 767		3 911
TOTAL	36 767		3 911
Immobilisations corporelles			
Terrains	26 658		
Constructions sur sol propre	228 906		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	98 958		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	153		
Installations générales, agencements et aménagements divers	233 171		
Matériel de transport	162 044		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	66 466		
Emballages récupérables et divers	3 038		
TOTAL	819 393		
Immobilisations financières			
Autres participations	2 000		100
Autres titres immobilisés	127 322		2 516
Prêts et autres immobilisations financières	4 657		
TOTAL	133 979		2 616
TOTAL GENERAL	990 139		6 527

ETAT DES IMMOBILISATIONS

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			40 678	
TOTAL			40 678	
Immobilisations corporelles				
Terrains			26 658	
Constructions sur sol propre			228 906	
Constructions inst. générales, agencements			98 958	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			153	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			233 171	
Matériel de transport			162 044	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			66 466	
Emballages récupérables et divers			3 038	
TOTAL			819 393	
Immobilisations financières				
Autres participations			2 100	
Autres titres immobilisés		99 125	30 713	
Prêts et autres immobilisations financières		1 850	2 807	
TOTAL		100 975	35 620	
TOTAL GENERAL		100 975	895 691	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			32 380	4 427	574	36 233
TOTAL			32 380	4 427	574	36 233
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			228 906			228 906
Const. inst. gén., agencts			60 761	3 886		64 646
Inst. tech., mat. et out. industriels			153			153
Inst. générales, agencts divers			209 212	45 161	37 973	216 401
Matériel de transport			101 157	57 829	42 797	116 190
Matériel de bureau, informatique			57 149	4 968		62 117
Emballages récupérables et divers			1 197	608		1 804
TOTAL			658 535	112 452	80 770	690 217
TOTAL GENERAL			690 915	116 878	81 344	726 450

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	4 908
TOTAL	4 908

PRODUITS À RECEVOIR

Les autres créances à recevoir concernent une régularisation sur salaires de mutuelle pour 1.990,59€ et le solde des subventions de la CAF pour 119.353,13€

	Montant
Autres créances	121 344
TOTAL	121 344

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PRO

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	678 564	-76 182			602 382
Excédent ou déficit de l'exercice	-76 182	76 182	1 090		1 090
Subventions d'investissement	29 781			5 000	24 781
TOTAL	632 163		1 090	5 000	628 253

ETAT DES PROVISIONS

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	40 333		6 892	33 441
Autres provisions pour risques et charges	26 263	20 994	26 263	20 994
TOTAL	66 596	20 994	33 155	54 435
TOTAL GÉNÉRAL	66 596	20 994	33 155	54 435
Dont dotations & reprises d'exploitation		20 994	33 155	

ETAT DES PROVISIONS

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
--

Une provision pour risque de licenciement a été constaté pour 20.994€ pour une procédure engagée fin 2025.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 790	11 790		
Personnel et comptes rattachés	33 589	33 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 947	41 947		
Impôts sur les bénéfices	730	730		
Autres impôts et taxes assimilées	2 422	2 422		
TOTAL	90 478	90 478		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 660
Dettes fiscales et sociales	48 917
TOTAL	53 577

ENGAGEMENTS

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 33.441€
Cet engagement a été comptabilisé.

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 2 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1,7 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle du fonds est de : 3,5 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle à :

- 64 ans pour les catégories Cadre et Non Cadre

Le taux de rotation retenu est :

- Moyen pour la catégorie : Cadres
- Moyen pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 63,56 % pour la catégorie : Cadres
- 50% pour la catégorie : Non Cadres

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il s'agit du temps passé par des bénévoles au profit de l'Association.

Les bénévoles sont représentés par les membres du Bureau participant aux Conseils d'Administration et à diverses réunions.

Le nombre d'heures effectuées par ces personnes au cours de l'année 2025 est de 385 heures.

En retenant un taux horaire au SMIC (charges sociales comprises), la participation des membres du Bureau peut être valorisée à 4.811 Euros.

VENTILATION DES RESSOURCES

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Concours publics	Subventions d'exploitation
Organisme financeur		19100
Caisse Allocations Familiales	263 974	
Département		370 000
Ville de Nantes		
Direct. Rég.et Départ. Jeunesse, Sport...		54 716
Carsat		2 400
QUOTE PART SUB ADEME		5 000
TOTAUX	263 974	451 216

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPT

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		
--	--	--

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	7 038	7 330
TOTAL	7 038	7 330

LES EFFECTIFS

21521 - Association LE RELAIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Rémunération brute des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Le Président, le Trésorier et le Directeur sont les trois plus hauts cadres dirigeants de l'Association.

Seul le Directeur est rémunéré : communiquer la rémunération globale des cadres dirigeants reviendrait à indiquer une rémunération individuelle, c'est pourquoi nous ne communiquons pas ce chiffre.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	10,00	13,00
PERSONNEL SALARIÉ	11,00	14,00